

## MOTION

### « Frein à l'endettement - Ralentir le bateau »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

**Je me réfère au budget 2012** de la Ville de La Tour-de-Peilz, approuvé par le Conseil Communal lors de sa séance du 7 décembre 2011.

**Je me réfère aussi à l'entier de la législature en cours et au document « Préavis Municipal no. 19/2011 du 2 nov. 2011 », et particulièrement au graphique « Evolution de l'endettement ».**

\*\*\*

**Le Budget 2012** est projeté déficitaire de 3,9 millions.

Espérons que ce déficit ne sera pas aussi élevé lors du bouclage à la fin de l'année et que les recettes correspondront au budget prévu et ne soient pas inférieures.

Si à fin 2012 on se retrouve avec un déficit, celui-ci s'ajoutera à la dette actuelle d'environ CHF 21 millions.

**Pour la période de 2012 à 2016, soit 5 ans,**

nos dettes sont projetées de grimper de CHF 21 à 67 millions, ce qui correspond à une montagne !

Cela équivaut à un excès de dépenses de CHF 9 millions chaque année !

La Tour-de-Peilz doit tout faire pour diminuer ses déficits successifs prévus sur plusieurs années.

**Un montant maximal de déficit annuel toléré devrait être fixé.**

(évtl. CHF 1 à 1,25 millions)

**Mesure no 1 : Des comptes 2012 équilibrés.**

Le budget 2012 est accepté, mais une partie des dépenses peuvent encore être analysées.

Vu les perspectives financières que nous allons probablement rencontrer, (voir : « Les perspectives s'assombrissent quelque peu » Communication de presse), il serait raisonnable et responsable que nous dépensions avec modération et que nous nous limitions à l'essentiel pour minimiser les déficits. Chaque Franc économisé va diminuer le déficit et, par conséquent, la dette.

**Mesure no 2 : Stop à un Endettement excessif dans la période 2013 à 2016.**

Soyons prudents et réalisons restrictivement les projets envisagés, **nous limitant** à nos moyens financiers et assurant des réserves :

- en diminuant les dépenses,
- en retardant les grands projets, dans la mesure du possible,
- en établissant une liste de priorités parmi les projets,
- en demandant aux conseillers, de faire preuve de prudence.

**Absence de mesures** : Augmentation des points d'impôts communaux.

La dernière semaine de novembre, la presse avait publié une liste des pourcentages d'imposition des 26 Cantons suisses.

Genève figure en tête avec la plus lourde imposition. Le canton de Vaud se retrouve derrière en 5ème position !

Il n'y a donc pas de marge d'augmenter l'imposition, AU CONTRAIRE !

Les deux impôts élevés, cantonal et communal, pourront mettre en difficulté une partie de la population boélande.

La possibilité existe que l'imposition élevée coïncide avec une économie et des salaires qui « s'assombrissent quelque peu ».

Des projets futurs se trouveront face à une capacité d'endettement épuisée.

\*\*\*

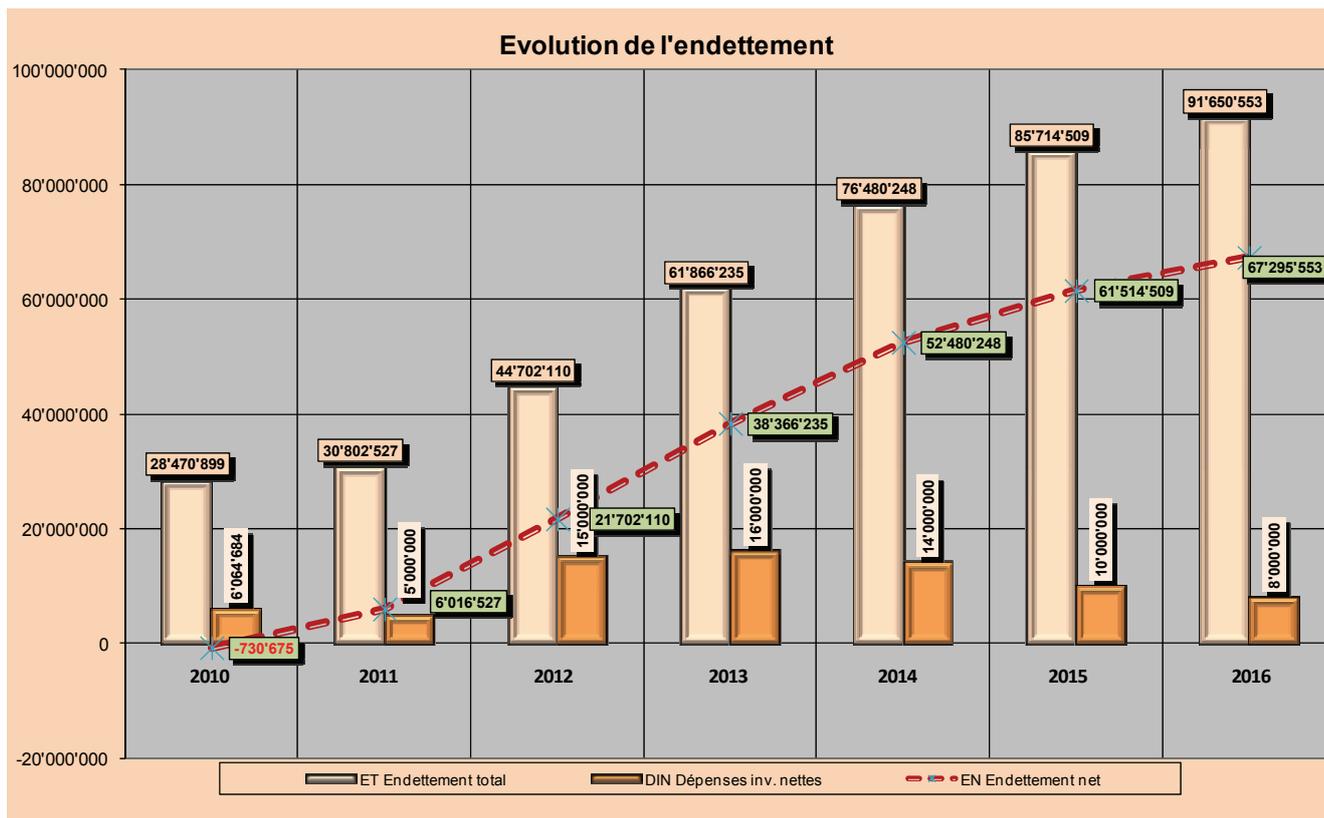
**LA MOTION « Frein à l'endettement »** demande que le Conseil Communal et la Municipalité:

**Appliquent de la modération en 2012** concernant la proposition et l'acceptation de projets, dans le but d'atteindre des comptes équilibrés.

**Etudient l'établissement d'un mécanisme d'un Frein à l'Endettement** (Exemple fédéral) pour toute la législature ou même au-delà, afin de nous approcher des budgets et comptes équilibrés par cycle économique (d'environ 6 ans).

Je demande que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étude.

Alice Voellmy, UDC, en janvier 2012



**Plafond d’endettement pour cautionnements (et autres formes de garanties)**

Nous devons également fixer pour la législature un plafond pour les cautionnements et autres garanties.

Ci-dessous, nous vous indiquons la situation actuelle de nos cautionnements dont le montant s’élève à Fr. 328'750.--.

<b>CAUTIONNEMENTS au 31.12.10</b>	<b>328'750.00</b>
Sté coopérative du Manège de Villard : Montant maximum Fr. 495'000.--	328'750.00

La limite pour la fixation du plafond de risques pour les cautionnements ne doit pas dépasser le 50 % de la limite du plafond d’endettement et le 40 % du capital et des réserves de la commune.

Pour notre commune, la limite à ne pas dépasser se situerait à Fr. 42'800'000.-- pour le plafond d’endettement et de Fr. 13'850'000.-- en ce qui concerne le capital et les réserves. Avec les chiffres actuels, nous sommes donc largement dans la limite admise.

Par ailleurs, les cautionnements et autres formes de garanties sont valorisés à leur valeur brute, puis actualisés chaque année en fonction du niveau de remboursement de la dette contractée (Sté coop. du Manège de Villard).

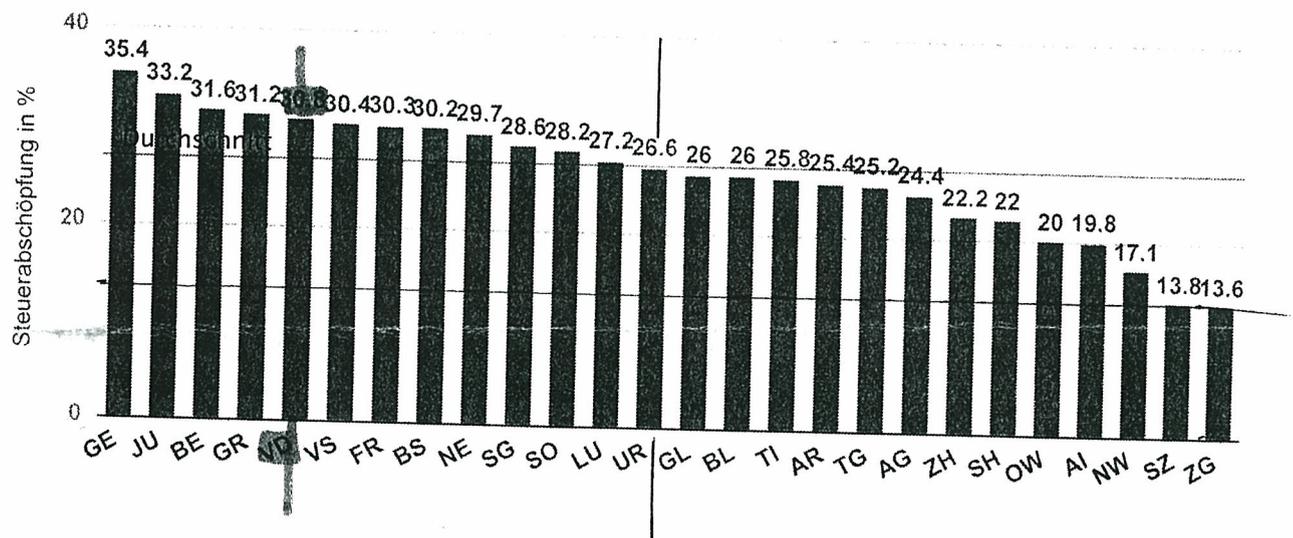


# Genfer zahlen fast dreimal so viel Steuern wie Zuger

Aktualisiert am 01.12.2011 20 Kommentare

Zum dritten Mal berechnet der Bund die Steuerbelastung gemessen an der Wirtschaftskraft der Kantone. Mit Abstand am besten kommt man in der Innerschweiz weg.

Steuerausschöpfungsindex 2012



Quelle: Eidg. Finanzverwaltung

Die Werte bezeichnen die Steuerbelastung gemessen an der steuerlich ausschöpfbaren Wertschöpfung des jeweiligen Kantons.

Ø 26.8 %

Links

[Zu den Daten der Eidgenössischen Steuerverwaltung](#)

[Artikel zum Thema](#)

[Das Ende der Zugisierung  
Ursula Gut sorgt sich um die  
Superreichen  
Die grössten Schweizer Steuerparadiese](#)

[Bildstrecke](#)

Im Schweizer Durchschnitt werden 26,8 Prozent der Wirtschaftskraft durch Steuern von Kantonen und Gemeinden belastet. An den bisweilen grossen Unterschieden zwischen den Kantonen wird sich auch im Jahr 2012 nichts ändern.

Noch immer deutlich unter dem Durchschnitt liegen die Zentralschweizer Kantone Nidwalden, Schwyz und Zug, wie die Eidg. Finanzverwaltung heute Donnerstag mitteilte. Zug weist dabei mit 13,6 Prozent die tiefste sogenannte Steuerausschöpfung auf – die Hälfte des Schweizer Durchschnitts. Auch am oberen Ende der